

Prix national arturbain.fr 2017 : "Pour un réseau d'espaces publics accessibles à tous"

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Cerville - 21 Grande rue - 54420 Cerville. Tél. : 03 83 20 44 04 - Mail : mairie.cerville@orange.fr.

Responsables : Gisèle Fromaget, Maire de Cerville

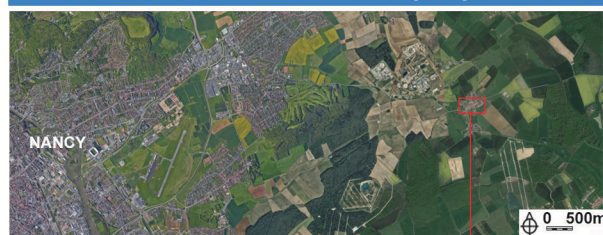
Présentateur : **Gisèle Fromaget, Maire de Cerville**

Organisme décisionnaire et propriétaire du site : Ville de Cerville

Description de l'opération : Cerville, commune de 581 habitants, est située à 10km à l'Est de Nancy. Le centre-bourg, aménagé de part et d'autre de la route départementale n°83 très circulante, proposait un espace public très peu adapté à l'ensemble des usagers, notamment les piétons. La commune a donc décidé la mise en place d'un vaste projet de valorisation de son espace public tout au long de la Grande Rue (RD 83), incluant le réaménagement de l'ensemble des espaces publics en surface et en sous-sol, la création d'un parvis devant la nouvelle mairie, l'espace piéton autour de l'église et du traiteur-restaurant, la gestion du stationnement pour les commerces, la gestion des arrêts de bus et l'aménagement de la Place de la Fontaine. L'ensemble a pour vocation la création d'une traverse de ville sécurisée, reliant l'ensemble des espaces publics et en permettant leur accessibilité à tous.

Equipe pluridisciplinaire : Conseil : CAUE 54. Maîtrise d'oeuvre : phase 1 : Trame Architecture - Phase 2 : BCI - Conradt - Phase 3 : BEREST - Conradt. Extension de la mairie : Sylvain Giacomazzi architecte.

La Traverse, Cerville, (54)



- 1- Entrée du bourg - Mairie et place de la Fontaine
- 2- Grande Rue avant-après
- 3- Abris bus accessible
- 4- Plantations et mobilier urbain le long de la Traverse
- 5- Eglise



Qualité architecturale

- **Aménagement de l'ensemble des espaces publics** : trottoirs (2), pistes cyclables (2 et 4), abris bus (3), plantation, esplanade de la mairie et place de la Fontaine (1), abords de l'église (5).
- **Valorisation des équipements publics** (église, mairie).
- **Enfouissement des réseaux** (électricité basse tension, téléphone, éclairage public, gaines en attente de la fibre optique très haut débit), diagnostic et reprise des réseaux existants (assainissement, eau potable, gaz).
- Aménagements sobres, **respectant le caractère rural** de la commune et créant un **lien entre tous les espaces publics** du centre bourg.
- Affirmation de l'**identité communale** au travers de l'aménagement de la Traverse.

Qualité de la vie sociale

- **Traversée du village sécurisée**, cheminements piétons et cycles différenciés, aménagés en retrait par rapport à la route départementale dès que les constructions existantes le permettent (4).
- **Concertation** avec les habitants pour trouver des solutions pour faciliter la **cohabitation de tous** : piétons, automobilistes, villageois, personnes en transit.
- Réfection des **arrêts de bus** (3).

Respect de l'environnement

- **Gestion du stationnement** près des commerces.
- Mise en oeuvre d'**ouvrages pérennes**, notamment par le choix de **matériaux durables**.
- Importance accordée au végétal et à l'eau : nombreuses **plantations** sur l'espace public, **renaturation et restauration du ruisseau** de Cerville.